



Jardin mal clôturé côté route

Par **Coraly0406**, le **29/04/2020 à 16:38**

Bonjour,

Je suis locataire d'une maison neuve depuis le 3decembre 2020.

Le jardin est clôturé par du grillage à mouton et poteau bois.

Ma maison ce situé à l'entrée de rue et mon jardin donne sur la route...

Je penser que je grillage était provisoire ayant eu les clé en période hivernal, mais le gardien ma annoncer que non...

Le problème est que je ne me sent pas en sécurité le grillage étant bas, on peut le chevaucher facilement...mon jardin étant à la vue de tous les piétons et voiture on peut y voir ce qui si trouve...Je n'ose donc pas mettre de jeux pour mes enfants ou salon de jardin par peur que l'on me les vole dans la nuit...

N'ayant pas les moyen financier pour refaire cette clôture

Es ce que je peux demander à mon bailleur de refaire une clôture plus haute et moin accessible au personne mal intentionné ?

Merci.

Par **youris**, le **29/04/2020 à 16:50**

bonjour,

vous pouvez toujours demander à votre bailleur mais celui-ci n'est pas obligé d'y répondre favorablement.

si d'être vue depuis la rue, ce qui est la situation de beaucoup de maisons, il ne fallait pas louer ce bien qui ne vous convenait pas.

vous pouvez vous renseigner dans votre mairie pour savoir ce que prévoyait le permis de construire et si le grillage à moutons est accepté comme cloture.

un propriétaire n'a pas obligation de clore son terrain sauf les cas prévus par l'article 663 du

code civil.

dans certains lotissements, c'est même interdit.

salutations

Par **Coralys0406**, le **29/04/2020** à **16:55**

Ce bien me conviens, la n'est pas le problème. Je ne demande pas de "cacher" le vis à vis mais une clôture plus solide et sécurisante que celle ci.

Merci pour votre réponse.

Par **youris**, le **29/04/2020** à **17:40**

vous avez quand même écrit " *.mon jardin étant à la vue de tous les piétons et voiture on peux y voir ce qui si trouve.*"

voyez votre bailleur.